BURKINA FASO
-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
-=-=-=-=-

IVE REPUBLIQUE
-=-=--=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 12 MAI 2026

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative du peuple

Secrétaires de séance :

Monsieur Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination de l'action diplomatique, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°023** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°024** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la défense et à la sécurité, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°034** ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif aux Sessions confédérales des Parlements, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°033.**

L'Assemblée législative du peuple s'est réunie en séance plénière, le mardi 12 mai 2026 sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative du peuple. Il était assisté au présidium de monsieur Pawindé Edouard SAVADOGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Premier et Troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le Gouvernement était représenté par :

- monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE, Ministre des Affaires étrangères ;
- et madame Bebgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères.

Ils étaient accompagnés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice.

Le Président de l'Assemblée législative du peuple fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 14 minutes*** -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour monsieur le Ministre, nous vous souhaitons la bienvenue avec vos collaborateurs.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Hommes et femmes de média bonjour.

La séance est ouverte.

(Coup du maillet)

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons procéder à la vérification de la liste de présence pour la plénière de ce matin.

Alors, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous avons :

- **10 députés absents excusés ;**
- **00 député absent non excusé ;**
- **10 procurations ;**
- **49 députés présents ;**
- **59 votants.**

Bonne séance plénière à toutes et à tous.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative du peuple est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

(Coup du maillet)

Annonce

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des Présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 08 mai 2026.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative du peuple.

(Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de quatre projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des quatre projets de loi.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des dossiers. Il s'agit du :

- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination de l'action diplomatique, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°023**.

La Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°023 pour avis.

- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°024**.

La Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°024 pour avis.

- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la défense et à la sécurité, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°034**.

La Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°034 pour avis.

- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif aux Sessions confédérales des Parlements, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°033**.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD), la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des finances et du budget (COMFIB) sont saisies du dossier n°033 pour avis.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) est affectataire des quatre dossiers pour le fond.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Mesdames et messieurs les députés, je porte à votre connaissance que la CAEDS, affectataire des 04 dossiers pour le fond, a produit un rapport unique.

La COMFIB et la CGSASH, saisies de ces 04 dossiers pour avis, ont produit, chacune, un rapport unique.

La CDD affectataire des dossiers n°033 et 034 pour avis a également produit un rapport unique.

La CAGIDH, saisie du dossier n°033 pour avis a produit un rapport y relatif.

Pour l'organisation des débats, je propose que nous ayons un débat général unique pour les 04 projets de loi ; c'est-à-dire les dossiers n°023, n°024, n°033 et n°034.

Je vais donc appeler, en même temps, les 04 dossiers et la CAEDS fera lecture de son rapport unique suivi de la lecture des rapports uniques pour avis sur les dossiers concernés. A l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports sur les quatre dossiers, le débat général unique sera ouvert.

A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

Est-ce que vous convenez qu'on procède ainsi ? Ou est-ce que vous préférez qu'on procède dossier par dossier ?

(Les députés marquent leur approbation pour la tenue du débat unique par des applaudissements)

Merci d'avoir convenu que nous ayons un débat général unique.

A présent, j'appelle en discussion les dossiers n°023, 024, 033 et 034.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ces dossiers ?

M. Jean Marie Karamoko TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Excellence Monsieur le Président, le Gouvernement n'a pas d'observation à ce stade.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 de notre règlement, la discussion des projets de loi, objets des dossiers n°023, n°024, n°033 et n°034 portera sur les textes adoptés par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire les textes issus de la CAEDS.

Je donne la parole au Président de la CAEDS, pour présenter le rapport unique de la Commission sur les dossiers n°023, n°024, n°033 et n°034 devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole au député SANGARE Moussa, rapporteur de la commission, à l'effet de procéder à la lecture du rapport unique de la commission devant la plénière.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur les dossiers n°023, 024, 033 et 034

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative du peuple ;

Madame et monsieur les membres du Gouvernement,

Honorables députés,

Chers Fonctionnaires parlementaires,

Mesdames et messieurs, vous qui me suivez en direct, bonjour.

Excellence Monsieur le Président, Joseph KY-ZERBO, paix à son âme, intitulait en 2003 son œuvre « ***A quand l'Afrique*** ». A travers cette grande question, le Professeur Joseph KY-ZERBO nous invitait pays africains, à prendre conscience de notre propre sort.

Oui, nos trois Etats ont pris conscience en créant l'AES.

Et Hamadou KOUROUMA, paix à son âme, publiait en 1968, *« **Le soleil des indépendance*** **».** Et en 2026, soit 58 ans après, voici les soleils des pays de l'AES, des soleils qui vont, inch Allah, non seulement briller et servir les pays de l'AES, mais l'ensemble des pays de l'Afrique.

Oui, mesdames et messieurs, aujourd'hui nous parlons AES et je m'en vais vous présenter le rapport.

(Il donne lecture intégrale du contenu dudit rapport)

Ouagadougou, le 19 janvier 2026

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE,
Le rapporteur : Moussa SANGARE et Pawindé Edouard SAVADOGO.

Je termine toujours par Joseph KY-ZERBO qui disait que : *« Nan laara, an saara* » autrement dit, si nous nous couchons, nous sommes morts.

Qu'Allah bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

<u>Le Président</u>

L'AES vivra, l'AES vaincra. L'AES ne se couchera pas.

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire pour son rapport d'avis unique sur les dossiers n°023, 024, 034 et 033.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Drissa KY, à bien vouloir présenter le rapport unique d'avis de la CGSASH devant la plénière.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH sur les dossiers n°023, 024, 034 et 033

Merci madame la Présidente.

Excellence, avec votre autorisation, je souhaiterais aller à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH sur les dossiers n°023, 024, 034 et 033

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par les députés rapporteurs et de l'analyse des présents projets de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Il ressort de ces échanges que les présents projets de loi traduisent la volonté des trois Etats de consolider leur union afin de parvenir à une sécurisation de l'espace AES à un renforcement de la diplomatie et à un développement durable des trois Etats, gage d'épanouissement de leurs populations.

La ratification des quatre Protocoles additionnels permettra :

- de faciliter la mobilisation et la gestion concertée des ressources financières, techniques et humaines ;

- de favoriser les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les Etats membres ;

- d'assurer la cohérence et la solidarité dans la défense des intérêts communs de la Confédération sur la scène régionale et internationale ;

- d'opérationnaliser les Sessions confédérales des Parlements ;

- d'améliorer la coopération entre les Etats membres de la Confédération face aux défis communs à l'espace ;

- de fixer les bases juridiques des consultations diplomatiques entre les Etats confédérés ;

- de renforcer la coopération et la coordination de l'action diplomatique entre les Etats confédérés dans les instances sous régionales, régionales et internationales ;

- de créer la Force unifiée AES (FU-AES) pour mieux assurer les missions de défense collective, neutraliser les terroristes et les bandits armés, lutter contre la criminalité transfrontalière organisée et la cybercriminalité, contribuer à l'exercice de l'autorité des Etats membres dans la zone d'opération de la Force en vue de faire face à toutes formes de menaces contre l'un des Etats membres et garantir la libre circulation des personnes et des biens.

Au regard de ce qui précède, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire félicite les Chefs d'Etat des pays membres de la Confédération pour ces initiatives. Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption de ces quatre projets de loi.

Ouagadougou, le 20 avril 2026

La présidente : Marie-Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA,
Le rapporteur : Esther BAMOUNI/KANSONO et Drissa KY.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour son rapport d'avis unique sur les dossiers n°023, 024, 033 et 034.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien, Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Hama LY à présenter à la plénière, le rapport d'avis unique de la Commission des finances et du budget.

M. Hama LY
Rapporteur de la COMFIB sur les dossiers n°023, 024, 033 et 034

Merci bien monsieur le Président de la Commission des finances et du budget de me charger de vous lire le rapport de madame Sabine OUEDRAOGO.

Excellence avec votre autorisation, je m'en vais lire l'appréciation et l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Hama LY
Rapporteur de la COMFIB sur les dossiers n°023, 024, 033 et 034

Merci bien Excellence.

Appréciation et avis de la Commission

Suite au compte rendu des travaux de la CAEDS fait par la députée rapporteuse, … enfin ! rapporteur,… (Voici le seul mot pour lequel les défenseurs du genre ne se disputent pas le féminin ; pourtant, même au masculin, il peut signifier la hauteur.)

Donc, je reprends.

Suite au compte rendu des travaux de la CAEDS fait par la députée rapporteur des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, la Commission note que la ratification des protocoles additionnels au Traité portant création de l'AES relatifs à la coordination de l'action diplomatique, à la coordination des actions de développement, à la défense et à la sécurité et aux Sessions confédérales des Parlements permettra :

- de renforcer la coordination de l'action diplomatique de la Confédération dans les instances internationales, régionales et sous régionales ;
- d'assurer un développement harmonieux des trois Etats ;
- de renforcer la sécurité afin de lutter efficacement contre les différentes menaces ;
- d'impliquer les représentants des populations de la Confédération dans les prises de décisions.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption des présents projets de loi.

Toutefois, la COMFIB recommande au Gouvernement de :

- finaliser l'évaluation financière consolidée et exhaustive de l'ensemble des protocoles additionnels sous la forme d'un document unique ;
- privilégier le choix des langues fédératrices déjà parlées au sein de l'espace AES dans le choix des langues officielles de la Confédération.

Ouagadougou, le 20 avril 2026

Le Président : Moussa NOMBO,
Le rapporteur : Hama LY pour le compte de Madame Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole au Président de la Commission du développement durable (CDD), pour son rapport d'avis unique sur les dossiers n°024, 033 et 034

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Alain Diédon HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Avec votre autorisation, l'honorable ZONGO Sayouba va porter la voix des rapporteurs pour présenter à la plénière, le rapport d'avis unique de la CDD pour les dossiers n°024, 033 et 034.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur de la CDD sur les dossiers n°024, 033 et 034

Merci bien Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative du peuple, j'aimerais bien avec votre permission, aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Sayouba ZONGO
Rapporteur de la CDD sur les dossiers n°024, 033 et 034

Merci.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD salue l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'architecture de la Confédération de l'AES. Sur les chantiers de développement, de la défense et de la sécurité,

la synergie d'actions envisagée au sein de l'espace AES permettra de répondre aux nombreux défis qui se posent à la sous-région. Quant aux Sessions confédérales des Parlements, elles permettront de porter la voix des peuples sur les politiques et programmes mis en œuvre.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption des présents projets de loi.

Ouagadougou, le 20 avril 2026

Le Président : Alain Diédon HIEN,
Les rapporteurs : Sayouba ZONGO et Tegwendé Isidore SAWADOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Enfin je passe enfin la parole à la Présidente de la CAGIDH pour son rapport d'avis sur le dossier n°033.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Lynda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci beaucoup, Excellence.

Avec votre autorisation, je souhaiterais inviter le député Daniel ZOUNGRANA à donner l'appréciation et l'avis de la Commission sur le dossier n°033.

Merci.

M. Daniel ZOUNGRANA
Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°033

Bonjour à tous.
Excellence avec votre autorisation, je voudrais donner l'appréciation et l'avis de la commission

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Daniel ZOUNGRANA
Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°033

Merci.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi portant autorisation de ratification, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que le Protocole additionnel au Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif aux Sessions confédérales des Parlements constitue un instrument majeur dans la consolidation de la Confédération AES. Sa ratification permettra entres autres :

- d'opérationnaliser les Sessions confédérales des Parlements ;
- d'impliquer les représentants des populations de la Confédération dans les prises de décisions ;
- d'améliorer la coopération entre les Etats membres de la Confédération face aux défis communs à l'espace ;
- de renforcer la coopération entre les Parlements des Etats membres de la Confédération.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 20 avril 2026

La Présidente : Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Les Rapporteurs : Daniel ZOUNGRANA et Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général unique est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils doivent s'abstenir de poser des questions au cours des débats*. » Fin de citation.

Cette disposition s'applique aux députés membres de la CAEDS, qui, est affectataire des dossiers n°023, 024, 034 et 033 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention.)

La parole est à l'honorable OUEDRAOGO Souleymane.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative du peuple pour la parole.

Etant le premier à prendre la parole, je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement pour sa diligence dans le parachèvement de la construction du cadre normatif de la confédération à travers donc l'adoption de ces trois protocoles, mais également remercier la commission pour son brillant rapport éloquemment rendu par son rapporteur en la personne de l'honorable Moussa SANGARE.

Ma première préoccupation va donc s'intéresser au protocole sur les sessions parlementaires.

De principe, l'acte additionnel fait partie intégrante de l'instrument juridique supra national que le traité. Notre protocole en question est situé je dirais, au sommet de la hiérarchie du bloc des normes de la Confédération et à ce titre, il s'impose aux Etats au même titre que le Traité. Mais pour y parvenir, il faut d'abord qu'il rentre en vigueur.

Le Burkina Faso a pris le pas, je ne sais pas si c'est le premier ou le dernier, mais dans tous les cas, la seule ratification de ce protocole par notre pays, ne parachèvera pas le processus qui va conduire à son entrée en vigueur.

Je voudrais donc savoir : quel est l'état des lieux dans les deux autres Etats ?

Ensuite, lorsque nous faisons l'exégèse du protocole du traité, on arrive quand même facilement à déceler quelques incohérences entre les dispositions du traité et du protocole que je vais partager avec le Gouvernement.

C'est notamment le souci du protocole d'instaurer des sessions confédérales des parlements qui sont des instances du parlement. Et l'article 16 du traité qui dispose quand même comme si on était dans le cadre d'un parlement permanent, avec le mandat permanent que chaque député doit avoir.

Je voudrais savoir : quel palliatif le Gouvernement envisage dans la mise en œuvre pour lever cette équivoque ?

Je prends également le cadre de la collaboration étroite qu'il y a entre les sessions des parlements avec le Conseil des ministres de la confédération.

Les sessions du conseil des ministres de la fédération naturellement réglées par un règlement intérieur qui jusqu'à une certaine date n'avait pas encore été adopté.

Quel est donc le niveau de mise en œuvre justement de ce règlement intérieur des sessions des Conseils des ministres ?

Je vais terminer avec les trois autres protocoles parlant de la défense sécurité, la diplomatie et le développement.

De l'entrée en vigueur de la création donc de la confédération, juillet 2024 à maintenant, cela fait deux ans. J'imagine donc que les Etats de l'AES n'ont pas attendu la ratification de ce protocole pour poser des actes concrets entrant dans le cadre de la mise en œuvre des trois piliers défense sécurité, diplomatie et développement. Qui sont des domaines délégués.

Est-ce que le Gouvernement pourrait nous rassurer que des actions concrètes ont été posées ? ce grand sommet va nous permettre quand même d'avoir justement des informations assez concrètes parce que la question participe d'une double démarche logique et pratique et nous voulons être informé pour, à notre tour, informer les autres, d'ailleurs ceux que nous représentons et surtout lever ou du moins dissiper les doutes qui continuent

de subsister chez les plus septiques sur l'espoir que la confédération a suscité depuis sa création, c'est très important.

Je sais que la question n°26 aurait pu épuiser ce débat, mais je suis resté sur ma soif parce qu'il y a trois domaines de compétence et je voudrais savoir dans chaque domaine de compétence qu'est-ce qui est fait. Nous voyons déjà des actions concrètes mais cela ne suffit pas. On n'a vu, par exemple, les trois ministres des affaires étrangères à Lomé justement dans ce cadre de l'adoption de la stratégie du Togo pour le Sahel, pour parler de la même voix et naturellement défendre la même cause.

Il y a la mise en place de la force unifiée, mais ce n'est que cette bride d'informations dont nous disposons. Et on aurait aimé, l'occasion nous est donné d'avoir le ministre en face de nous, de faire ne serait-ce qu'un bref bilan pour nous permettre d'avoir les arguments solides lorsque les débats viendront à être posés naturellement avec les autres.

Je vous remercie Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci, cher collègue.
L'honorable Moumouni DIALLA.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais d'entrée de jeu, féliciter le Gouvernement pour ces protocoles d'accord, surtout donc dans le domaine du développement, de la défense, de la sécurité et de la diplomatie et dire qu'aujourd'hui il est nécessaire parce qu'au regard des mutations et enjeux mondiaux, il est nécessaire que les pays puissent dans une synergie d'action, défendre leur sécurité et aussi propulser leur développement. C'est pourquoi, je voudrais encourager le Gouvernement à poursuivre la réflexion pour que nous puissions aboutir à une fédération parce que déjà, la confédération n'est pas mal, mais on est dans une dynamique où elle nous fera encore plus de bien.

Quand je regarde les protocoles d'accord surtout dans le domaine du développement, je voudrais me rassurer que la question du commerce est prise en compte d'autant plus qu'aujourd'hui tous les pays qui mutualisent leurs forces, en dehors des questions de défense, de partage de

renseignements, mettent l'accent sur le commerce parce que c'est le commerce qui crée l'économie aujourd'hui et c'est l'économie aussi qui fait la force des pays.

Je voudrais donc me rassurer, au regard de la population des pays de l'AES qui avoisine les 70 ou 75 millions de population, je me dis que c'est un grand marché et que ce marché doit permettre de relancer l'économie qui pourra donc financer le développement, que d'être dans une posture, surtout de tendre la main vers des partenaires traditionnels qui finiront par nous imposer à partir de leurs dons, ce qu'ils veulent qui n'est pas souvent bien pour nos différents pays.

Je sais que monsieur le Ministre est très avisé, a une grande expérience dans les questions de confédération, de coopération interpays après avoir fait le G5 Sahel qui n'a pas trop donné et on espère bien que l'expérience du G5 Sahel va servir dans le cadre de notre confédération pour que cela ne soit pas une confédération de plus ou de trop, pour que cela soit une confédération qui va permettre à l'ensemble des pays de l'AES de progresser et que demain on ne parle plus de redressement comme on l'a suivi au niveau du G5 Sahel.

Voilà en somme, ce que je voulais dire, tout en vous félicitant et en vous encourageant parce que nous sommes dans un conteste fragile et accélérez le partage de renseignement car c'est l'élément le plus important dans le cadre de la lutte contre le terrorisme qui est une guerre asymétrique dont le renseignement doit jouer un grand rôle.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)

Merci Excellence pour la parole.

Je voudrais remercier la CAEDS pour le travail abattu et féliciter le Gouvernement pour ces protocoles qui sans doute vont permettre à l'AES d'aller de l'avant.

J'ai juste une petite question en lien avec le protocole additionnel relatif à la défense et à la sécurité.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir : quelle place est accordée au mécanisme traditionnel communautaire de prévention et de gestion des conflits dans la stratégie confédérale ?

Aussi, on entend souvent parler de négociations qui sous-tendent la libération d'otages, de négociations pour faciliter le passage de marchandises ou bien pour aller d'un coin à un autre.

Comment la confédération entend-elle traiter définitivement ou durablement la question du terrorisme ?

Existe-t-il enfin au sein de la confédération, un mécanisme d'évaluation périodique des performances sécuritaires et militaires confédérales ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable YARO Mamadou a la parole.

M. Mamadou YARO (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole donnée.

Félicitation monsieur le Ministre pour le travail abattu au niveau de ces quatre projets de loi qui sont très importants au développement de notre confédération des Etats du Sahel.

J'ai juste une petite question, c'est concernant l'appel à la ratification. Il est écrit à ce niveau, entre autres ratifications, que ces dernières doivent promettre de promouvoir la candidature des Etats confédérés et de leurs ressortissants dans le système international.

Moi-même venant de ce système international, j'ai pu vivre certaines situations.

Monsieur le Ministre, est-ce que vous pouvez nous brosser la situation dans ce domaine, dans les trois Etats du Sahel en général et précisément au

Burkina Faso ? Qu'est-ce qui est fait dans ce domaine, pour placer nos ressortissants dans le système international ?

Merci monsieur le Ministre.

Le Président

Merci cher collègue,
L'honorable GUITI Lassina a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence.

Je voudrais à la suite des autres, remercier la Commission pour le travail abattu et remercier également le Gouvernement qui nous propose ces protocoles additionnels et dire que j'ai trois questions.

La première question c'est que j'ai constaté qu'à travers ces trois protocoles, on parle de coopération renforcée. Mais, à côté de cette coopération renforcée, on parle tout de suite de souveraineté des Etats et c'est constant. J'ai comme l'impression qu'il y a un peu de méfiance.

Je voudrais que le ministre me rassure qu'il n'y a pas de méfiance et qu'on ne risque pas de rouler freins à main.

Deuxième question.

Je constate, ou peut être j'ai mal lu, je vois qu'on parle de tout, mais on ne parle pas de la coordination de l'action humanitaire ; alors que nous savons très bien que ce que nous traversons aujourd'hui fait aussi générer des questions humanitaires qu'il va falloir coordonner. Qu'en est-il exactement ?

Troisième question en lien avec le développement.

Quand nous parlons de développement, j'ai comme l'impression qu'on néglige la formation en particulier professionnelle et le domaine de l'enseignement. J'aimerais également que le ministre se prononce et nous dise dans notre espace, qu'est-ce qu'on fera ensemble en termes de formation et en termes d'enseignement pour soutenir le développement tant souhaité.

Merci Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Issaka TAPSOBA a la parole.

M. Issaka TAPSOBA (GC/FDS)

Merci bien Excellence pour la parole.

Je voudrais féliciter les premières autorités de l'AES pour effectivement ce texte, féliciter également le Gouvernement comme mes prédécesseurs pour la proposition de ce texte et la commission également qui a abattu un travail colossal.

Je n'ai pas de questions par rapport à ce texte appropriement parlé, mais ma question est liée à une observation, à un constat. Je voudrais comme nous avons monsieur le Ministre des affaires étrangères avec nous, demander est-ce qu'au niveau des ministres en charge des affaires étrangères des pays membres de l'AES, est-ce qu'il y a une stratégie, est-ce qu'il y a un plan, pour que sur le plan international, l'esprit confédéral prévale pour que les participants des pays membres de l'AES puissent à chaque fois, parler le même langage ?

C'est très important ; sinon, parfois si ce n'est pas le cas, cela va laisser planer des doutes et l'extérieur va croire que tout ne vas pas bien au sein de l'AES, alors que parfois, il suffit seulement d'une bonne préparation des esprits. Il faut que, s'il y a l'esprit des corps, qu'il y ait l'esprit confédéral au sein de la confédération pour qu'à chaque fois que nous partons à des rencontres internationales, que l'esprit confédéral prévale.

Est-ce que monsieur le Ministre peut nous rassurer qu'il y a un travail qui est fait en amont par rapport à cette situation ?

Merci.

Le Président

Merci, cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean-Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Je voudrais juste dire que la commission est sensible aux félicitations adressées par les uns et les autres et dire que l'ensemble des questions échoient au Gouvernement.

Merci.

Le Président

Merci monsieur le Président.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres de la CAEDS, je profite de l'occasion pour remercier et féliciter également les autres commissions générales saisies pour avis pour le travail.

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Karamoko Jean-Marie TRAORE
Ministre des Affaires étrangères

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative du peuple ;

Mesdames et messieurs les membres du bureau ;

Honorables députés.

Je voudrais avant d'apporter les éléments de réponse aux questions pertinentes qui ont été posées, saisir l'opportunité pour traduire notre profonde gratitude à l'ALP pour sa grande sollicitude et la compréhension dont elle a fait montre lorsque nous avons demandé à ce que cette séance qui aurait dû se tenir il y a de cela quelques jours, puisse être décalée à cause de la semaine nationale de la culture.

Je voudrais saisir l'opportunité pour vous adresser nos vifs remerciements.

Je voudrais également remercier toutes les commissions qui ont étudié et examiné les différents dossiers dans le fond et qui, aujourd'hui, ont émis un avis favorable afin de nous permettre d'avancer dans le processus.

Je remercie particulièrement la commission des affaires étrangères qui a fait un travail de fond et qui nous permet aujourd'hui avec le soutien de votre institution, de valider et de franchir ce pas décisif pour nous permettre d'aller vers le renforcement de la structuration de la confédération des Etats du Sahel.

Cela dit, pour ce qui concerne les préoccupations du député OUEDRAOGO Souleymane, je dois avouer que j'ai été un peu lent dans mon propre rapportage, ce qui fait que je n'ai pas très bien saisi.

Mais si j'essaie de résumer, c'est qu'il y a, de votre point de vue, une articulation à faire entre les sessions parlementaires confédérales et les autres institutions.

Je pense que pour ce qui concerne la confédération des Etats du Sahel, les sessions parlementaires ont une architecture qui combine en fait les deux, parce que c'est un organe pour le moment consultatif et c'est pour cela d'ailleurs qu'elle se retrouve à faire un travail qui doit être soumis au collège des Chefs d'Etat et c'est aussi la raison pour laquelle la session confédérale, bien qu'elle soit parlementaire, est convoquée par le Président de la confédération et non le Président en exercice de la session parlementaire.

C'est donc un format mixte qui invite la notion de soumettre à l'avis de vous qui êtes représentants des populations, votre opinion, votre examen et faire valider les différents projets qui sont réfléchis et adoptés en Conseil des ministres. C'est aussi la raison pour laquelle, il est ouvert la participation aux sessions parlementaires, les différents ministres qui participent au Conseil des ministres selon les dossiers qui vont être examinés.

Pour moi, je pense que c'est une démarche qui, exceptionnellement permet de mettre autour de la table parlementaire l'exécutif, sans totalement asphyxier la séparation des pouvoirs. Mais comme il s'agit d'une matière confédérale, pour nous permettre de réfléchir sur des programmes et des projets partagés au niveau de l'espace confédéral.

Donc voilà un peu pourquoi il y a une telle formulation.

Naturellement il y a tout le travail à finaliser au niveau des sessions parlementaires parce que c'est après la ratification que la session inaugurale

doit se tenir pour se pencher pour les instruments règlementaires et de gouvernance même de ces sessions parlementaires.

Donc, cela fonctionnera effectivement pendant les séances comme un parlement qui va se réunir de manière circonstancielle autour d'un ordre du jour qui est préparé et discuté avec des résolutions, mais qui ont un statut purement consultatif.

Vous avez voulu aussi savoir le bilan qui a été fait en deux ans et vous avez parfaitement raison. Nous n'avons pas attendu de valider tous les documents avant de commencer à agir. Et d'ailleurs, cela nous a servi parce que le fait de faire le terrain a permis aussi d'alimenter et de nourrir la conceptualisation d'un certain nombre de documents.

Lorsque vous prenez les trois piliers, le pilier diplomatie, par exemple, nous n'avons pas attendu bien sûr et là je crois que cela rejoint aussi une préoccupation concernant la stratégie.

Nous avons travaillé à faire en sorte que nous puissions désormais nous concerter sur un certain nombre de sujets. Lorsque des positions sont prises par des pays tiers sur ce qui concerne notre espace, nous nous consultons toujours afin que les réponses que nous apportons puissent aller dans une certaine cohérence.

Nous nous consultons toujours lorsqu'il y a des visites au sommet à effectuer, et nous partageons les teneurs des échanges que nous avons, ce qui n'est pas vu ici, ce qui n'est pas régulièrement dit.

Mais lorsque vous suivez depuis déjà deux ans, même les déclarations au niveau des instances internationales, nous travaillons cela ensemble. Ce qui fait que le pays assurant la présidence porte ce qu'on appelle la déclaration mère et cette déclaration mère a une première partie qui est travaillée par les trois pays, à laquelle s'ajoute la seconde partie qui est essentiellement préparée par le pays qui porte la déclaration.

Donc, cela permet tout de suite de donner une certaine position et pour certaines rencontres d'ailleurs, au lieu de tenir trois déclarations à raison d'une déclaration par pays, nous avons fait l'option que la confédération puisse porter une et une seule déclaration.

Donc, ce sont des postures qui amènent effectivement à mettre au-devant notre ambition de figurer comme étant une entité où nous essayons souvent de travailler davantage à faire disparaître les cloisons nationales et à aller vers un espace de plus en plus intégré.

Nous avons aussi une forte concentration pour ce qui concerne aussi les candidatures, je pense que le député Moumouni a évoqué cela.

Nous avons un ordre hiérarchique qui veut que lorsqu'il y a des candidatures à l'international, nous vérifions d'abord s'il n'y a pas les candidatures des trois pays, et s'il y a des candidatures des trois pays concernant un seul poste, nous avons un mécanisme de consultation pour valider le dossier le plus solide. A partir de ce moment les deux autres pays s'alignent systématiquement.

Nous essayons également de rassembler nos voix pour les porter à une candidature tierce lorsque nous n'avons pas de candidature. Et cela va généralement de l'espace UEMOA, de la sous-région et d'autres espaces.

Donc, c'est pour dire qu'au niveau diplomatique, il y a un travail qui se fait déjà et qui se fait tous les jours.

Nous examinons également les différents projets qui sont soumis, les orientations de vote aux Nations unies, cela veut dire que lorsque la session est ouverte, il y a beaucoup de résolutions, donc nous essayons de nous consulter pour voir quelles sont les positions à prendre. S'il faut participer, si nous participons, est-ce qu'il faut voter ? Si nous votons, quelle orientation nous devrons prendre.

Cela fait que nous avons une certaine posture qui se dégage et la dernière en date concerne le projet de criminalisation de la traite qui a été porté par le Ghana. Le Burkina a été le pays qui a porté la déclaration au nom de la confédération pour donner les orientations et nous avons travaillé ensemble en synergie avec les autorités du Ghana.

Je ne sais pas si j'ai fait le tour de quelques préoccupations que vous avez soulevé.

Pour ce qui concerne les appréciations de l'honorable DIALLA, oui, je pense que le fait de se mettre en confédération cela préfigure éventuellement une fédération, si la marche est maintenue et si nous arrivons petit à petit à consolider les acquis parce qu'il ne servira à rien de rester indéfiniment dans un format confédéral si nous avons plus de bénéfices à gagner en allant en fédération.

Pour ce qui concerne le commerce, oui, je confirme que le commerce est pris en compte dans le pilier développement.

En fait, le protocole additionnel sur le pilier développement n'a pas été éclaté pour mettre tout ce qui est secteur développement, mais toute activité

qui concours à construire une économie résiliente est pris en charge par ce protocole. Et lorsque vous regarder le projet de feuille de route que nous avons soumis au collège des Chefs d'Etat, tous les ministres ont participé et ont fait des propositions qui vont de l'humanitaire au commerce, de l'industrie à l'énergie, des finances, tous les secteurs, la foresterie, l'environnement, tout est compris dans le volet développement.

Oui, bien sûr nous tirons leçon des expériences passées et c'est d'ailleurs ce qui fait qu'aujourd'hui, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore une architecture achevée de gouvernance centrale au niveau de la confédération parce que nous avançons pas à pas et c'est le terrain qui va certainement nous enseigner sur le format de gouvernance et le format de gestion à mettre en place.

Pour les préoccupations de l'honorable ZOUNGRANA Daniel, pour ce qui concerne les mécanismes traditionnels de gestion des conflits, quelle place ?

Ce que je peux dire, c'est qu'il y a une approche globale qui consiste à faire en sorte que tous les sectoriels des trois pays puissent se consulter autour des questions majeures.

Le Niger, par exemple, était sur le point d'organiser un atelier sur les questions de démobilisation et réinsertion auquel il a confié les experts du Burkina Faso pour réfléchir parce que c'est une problématique qui a toujours cours sur le territoire nigérien. Mais au niveau du Burkina, ce n'est pas encore d'actualité, n'empêche que les experts burkinabè ont à gagner en prenant déjà quelque chose dans l'expérience du Niger et en partageant ce que nous avons comme expérience.

Donc, par principe, tous les sectoriels se consultent autour des questions majeures qu'ils jugent pertinents pour mettre dans un cadre confédéral.

Pour ce qui concerne d'ailleurs le plan opérationnel, vous remarquerez que l'année surpassée, le ministre de la santé du Mali qui a fait un séjour ici, en n'a profité pour apporter des vivres aux personnes déplacées du Burkina, du Mali et du Niger. Et le Président TRAORE a fait de même l'année dernière en envoyant des vivres au Mali et l'ambassade du Burkina au Mali a géré ce stock, en distribuant aux confrères du Mali, du Burkina et du Niger.

Donc il y a une certaine mutualisation, ce n'est pas assez pour prendre en charge tous les besoins, mais ce sont des signaux pour montrer que désormais, nous essayons de partager le fardeau.

Pour ce qui concerne les questions de financement du terrorisme, il n'y a pas une directive confédérale pour le moment sur cette question, mais déjà au niveau des trois pays, il y a une démarche harmonisée et conjointe. Ce qui a permis d'ailleurs au Mali de sortir de la liste des pays, … parce que les pays ont décidé d'appliquer une certaine rigueur dans le contrôle en adoptant un certain nombre de mesures au plan national.

Il n'y a pas encore de dispositions au niveau confédéral, une directive qui organise tout cela, mais déjà, le fait d'utiliser le document de base qui est tiré du groupe d'action au niveau international, cela a permis à nos pays de connaitre une évolution dans la situation pour ce qui concerne le suivi et le contrôle des flux illicites.

Pour les questions d'évaluation des performances, mécanisme confédéral d'évaluation …

Pour le moment, il n'y a pas un manuel ou un mécanisme propre qui est donné. Ce que nous avons fait déjà, après la mise en marche de la feuille de route inaugurale qui a été celle qui a été proposée par le Mali et validée par les autres pays, c'est que nous avons des revues cycliques et bientôt au Burkina, nous allons faire ce travail qui consiste au niveau de chaque pays d'abord à faire l'évaluation de la mise en œuvre des actions qui ont été arrêtées conjointement dans la feuille de route. Ensuite, il y a un travail qui est fait avant la tenue du collège des Chefs d'Etat pour faire l'évaluation globale. Evaluer ce qui avait été fait et reverser ce qui n'a pas été achevé dans le prochain cahier à la prochaine feuille de route.

Et c'est ce qui fait que pour la feuille de route de la deuxième année, nous avions déjà une base qui est tirée de la feuille de route de la première année qui consistait à poursuivre la consolidation de certains projets et à inscrire de nouveaux projets dans le cadre donc des projets intégrateurs.

Pour les promotions de candidatures, là, je suis à l'observation de l'honorable YARO Mamadou, pour la stratégie du Burkina, nous disposons déjà depuis quelques temps, d'un document de stratégie de promotion et de placement des cadres du Burkina Faso.

Au niveau du ministère des affaires étrangères, il y a une direction qui est essentiellement consacrée à la promotion de l'expertise nationale à l'international. Et cette direction fait d'abord un travail de ciblage, de recherche de postes vacants, de consolidation et de diffusion de l'information.

Ensuite, la direction aussi fait du conseil en encadrant ceux qui postulent surtout dans le cadre de la formulation et la présentation des CV et ensuite, il y a la phase de campagne propre on va dire, lorsque ce sont des postes qui sont soumis à des votes, nous avons tout un dispositif pour accompagner les candidatures.

L'année dernière, je crois que nous avons pu engranger plus d'une dizaine de postes aux Nations unies et dans plusieurs autres organisations. Cette année, nous sommes aussi dans la même démarche qui consiste à mettre en branle la mission permanente qui est à New York où à Genève ou à Vienne, selon les zones de vote, et d'envoyer des experts aussi pour accompagner le candidat en appuyant le réseautage avec les autres pays.

L'année dernière, nous avons pu réussir cela malgré certaines candidatures qui devraient avoir des cautions au niveau régional, nous avons pu engranger des postes parce que les experts des affaires étrangères qui ont appuyé ces candidatures ont travaillé dans les coulisses sur le réseautage individuel en misant aussi sur le soutien des pays du Caraïbe et du Pacifique. Et cela a produit de très beaux résultats. Nous comptons poursuivre cette stratégie pour profiter du vote de ces pays qui ont de plus en plus de sympathie pour le Burkina Faso.

Je dirais donc qu'il y a maintenant des orientations assez claires pour ce qui concerne la promotion des candidats burkinabè à l'international. Maintenant avec le Mali et le Niger comme je le disais, il y a une certaine concertation pour les amener à nous soutenir, mais aussi à appuyer la même campagne lorsque nous avons des candidats à soutenir et nous faisons de même pour les candidats du Niger et du Mali.

Pour les questions de l'honorable GUITI Lassina, coopération renforcée, souveraineté…

Non, ce n'est pas une question de méfiance. C'est pour coller au format confédéral parce que dans le traité, il est précisé déjà le respect de la souveraineté nationale, c'est clairement consigné dans le traité.

Nous avons identifié des piliers au sein desquels il y a des actions majeures qui vont être reversées dans le domaine de la confédération, mais les pays ne renoncent pas pour autant à leur souveraineté. Et c'est pour cela qu'on travaille sur un format de coopération et de collaboration renforcées.

Cela dit, probablement lorsque le niveau de saturation atteindra une maturité à même de permettre aux pays de renoncer à leur souveraineté, cela va venir.

Mais ce n'est pas motivé par une certaine méfiance. Au contraire, il y a de plus en plus d'ouverture entre les secteurs des trois pays et il y a de plus en plus de dialogue. Comme je le disais, il n'y a pas un seul secteur ministériel qui ne soit pas en relation à partir du Burkina Faso avec ses homologues du Mali et du Niger.

Pour l'action humanitaire, je pense que j'ai déjà apporté quelques éléments de réponse, mais aussi pour ce qui concerne la formation professionnelle et l'enseignement, il n'y a pas une négligence. Sauf que cela ne ressort pas dans les documents qui sont juste des documents de codification. Mais lorsque vous prenez la feuille de route où il y a des lignes opérationnelles qui sont dégagées, vous verrez qu'il y a des projets dans ce sens qui portent soit sur le renforcement des centres de formation, les échanges d'expérience. Il n'y a pas mal de projets qui sont inscrits dans la feuille de route et qui sont relatifs au secteur de l'éducation, de l'enseignement professionnel et bien d'autres secteurs.

Donc, comme je le dis, le pilier développement c'est le pilier le plus vaste où tous les secteurs ministériels se retrouvent.

Stratégie au niveau diplomatique, je pense que je l'ai déjà mentionné.

Quel travail est fait depuis ces deux ans. Cela rejoint un peu la préoccupation de l'honorable OUEDRAOGO Souleymane. Quand vous prenez pilier par pilier, j'ai déjà évoqué le pilier diplomatie où nous avons carrément une plateforme où nous échangeons pratiquement tous les jours, où nous partageons les documents, les positions, les réflexions.

Quand vous prenez le pilier développement, il y a aussi un travail d'harmonisation qui est en train d'être fait, vous avez vu la mise en place de la Banque d'investissement de la confédération qui est en train de s'installer au fur et à mesure. Mais avant que cette banque d'investissement ne s'installe, il a fallu travailler sur les documents, s'accorder sur les mécanismes prélèvements communautaires et comment transposer ce mécanisme du format CEDEAO au format AES, prélever les premiers sous et pouvoir aller vers l'opérationnalisation, la désignation donc du gouverneur et puis des autres membres. Le Mali a mis à la disposition les bâtiments.

Toujours dans ce même volet, quand vous allez dans le secteur de la communication, vous avez suivi le protocole pour ce qui concerne la radio du Liptako qui était la radio Jeunesse sahel et qui commence déjà à faire la reproduction pour émettre au niveau confédéral.

Vous avez la télévision de l'AES qui est aussi en structuration, est basée à Bamako.

Il y a une troisième presse, l'agence de presse qui va être basée au Niger. Tout cela c'est dans le secteur de la communication.

Au niveau commercial, on a parlé tantôt de centrale d'achat, c'est une idée qui est ressortie entre les différents ministres de l'industrie et du commerce. Et je crois que dans la feuille de route qui est actuellement en cours pour 2026, il est prévu qu'ils puissent se retrouver également pour poursuivre cette réflexion et voir dans quelle mesure, ils peuvent renforcer et mutualiser les efforts pour optimiser les commandes publiques.

Au niveau de la défense et de la sécurité, je ne vous apprends rien sur la force unifiée qui poursuit sa structuration mais qui vient d'ailleurs après des opérations qui ont été déjà régulièrement menées. Même tout récemment avec la situation qui a été vécu au Mali, si vous avez suivi, il a été rapporté que le Burkina et le Niger ont été d'un soutien très fort. Je pense que cela n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas ce mécanisme allégé qui permet désormais de travailler ensemble et de faire face à la question sécuritaire.

Je dirais donc qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites, je dois rappeler que les premiers mois après la ratification du traité ont été consacrés aux documents d'identification même de la confédération ; donc travailler sur le logo, travailler sur l'hymne, travailler sur le drapeau, donc tout ce qui permet de concevoir tout ce qui est Charte graphique, l'identité. Donc c'est un travail qui a été fait durant tout ce temps.

Et vous avez la carte d'identité AES, les passeports AES, il y a aussi des projets qui sont dans le tunnel et qui concerne le visa Liptako qui est en cours de négociation entre les trois pays et permettra à un étranger de prendre un visa pour pouvoir aller dans les trois pays et ne pas avoir à prendre des visas pour chaque pays.

Donc, il y a beaucoup de projets dans ce sens qui sont en réflexion et qui vont certainement venir renforcer le dispositif de gouvernance au niveau de la confédération et surtout faciliter les différents problèmes qui se posent et qui sont surtout liées à la question de la libre circulation des personnes et des biens. Je pense que cela a été évoqué, le Président TRAORE en a fait une des priorités sur laquelle les ministres de la sécurité travaillent en synergie avec le ministère des affaires étrangères pour faire en sorte qu'on puisse vraiment limiter les tracasseries tant qu'on est dans l'espace confédéral et que les populations de la confédération puissent aller et venir et travailler en toute aisance.

Globalement, voilà les quelques éléments de réponse que je voulais apporter aux questions qui ont été posées.

J'espère avoir répondu et j'espère que les réponses ont été à la hauteur de la satisfaction des députés qui les ont posées.

Je voudrais terminer en réitérant encore nos sincères remerciements pour l'accompagnement et le soutient des différentes commissions et la Commission des affaires étrangères et vous remercier aussi pour les avis favorables qui ont été donnés. Comme on l'a dit, cela nous permettra de disposer d'un cadre juridique et de formaliser ce qui est déjà fait sur le terrain au niveau de chacun des piliers.

Merci, monsieur le Président.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général unique est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles des projets de loi, objets des dossiers n°023, 024, 033 et 034.

Dossier n°023

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°023

Merci Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°023

Oui Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Excellence, Monsieur le Président, nous avons 59 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°023

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°023

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°023.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

L'Assemblée législative du peuple a adopté.

(Coup du maillet)

Dossier n°024

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°024

Merci Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°024

Oui Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire

Excellence, Monsieur le Président, nous avons 59 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°024

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°024

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°024.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

L'Assemblée législative du peuple a adopté.

(Coup du maillet)

Dossier n°034

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°034

Merci Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°034

Oui Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°034

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°034

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°034.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

L'Assemblée législative du peuple a adopté.

(Coup du maillet)

Dossier n°033

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°033

Merci Excellence, l'amendement est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°033

Merci Excellence, les amendements sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°033

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°033

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°033.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 59

L'Assemblée législative du peuple a adopté.

(Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 22 mai 2026 à 09 heures.

Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée.

(Coup du maillet)

-Il est 11 heures 29 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 12 Mai 2026.

Le Président de la séance

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE
Le Président
BURKINA FASO

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative du peuple

Le Secrétaire de la séance

Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire